

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 31

Objet : Mise à Disposition des Locaux - Changement de résidence administrative -
Déménagement du SMIRT

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la Présidence de
Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu les statuts du SMIRT et notamment l'article 4 qui fixe le siège social, au Siège
de Région, 151, Avenue du Président Hoover, 59555 Lille cedex,

Vu la délibération N° 2014-21 du Comité Syndical du SMIRT du 30 Juin 2014
approuvant la présente convention,

Vu la délibération N° 2014.0969 de la Commission Permanente du Conseil
Régional du 7 avril 2014 approuvant la présente convention N° 14002719, qui organise
les modalités d'accueil du SMIRT dans les locaux de la Région et l'assistance de la
Région à son fonctionnement.

CONSIDERANT

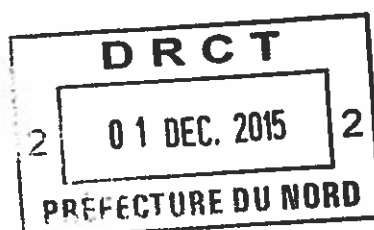
La nécessité pour le SMIRT de quitter le Bâtiment « Les Arcuriales » Entrée D -
7 ème Etage à Lille au profit des services du Conseil Régional

DECIDE

D'approuver, sous réserve de l'avis des Domaines, le projet de déménagement
du SMIRT au 2 rue du Priez à Lille, sur un plateau de 200 m2 (partie commune incluse)
située au 2 ème étage. Le loyer annuel hors taxe et hors charges s'établit à 180
euros/m2. La date de prise d'effet aura lieu le 1^{er} mai 2016.

AUTORISE

Le Président du SMIRT à saisir le comité technique paritaire, à finaliser et à
signer le projet de déménagement, ainsi que tous les actes juridiques et financiers
nécessaires à sa mise en application.



Le Président du SMIRT


Daniel PERCHERON